



Quand les profs... COURRIEL

2009-2010

Rédaction: Diane Lafrance et Dominique Dubuc
 Secrétariat: Luc Loignon

Le mercredi
 9 juin 2010
 (version pour imprimer)

Excusez-nous de prendre 10 minutes de votre temps pour mettre ...

...quelques points sur les i....

En coupant 10 minutes [sic] de salaire à son personnel enseignant, le Cégep est resté fidèle à la philosophie de sa direction du Service des ressources humaines qui a encore choisi l'affrontement plutôt que le dialogue et la concertation. Mais pourquoi cette coupure? Parce que, selon la direction, nous aurions fait une grève illégale le 4 mai dernier. Il nous faut donc remettre les pendules à l'heure.

1. Un piquetage ferme, tel qu'il a été voté, n'est pas une grève

Et la nuance est importante. Pour qu'il y ait grève, il faut que le travail n'ait pas été fait. Est-ce qu'une étudiante ou un étudiant n'a pas atteint la compétence d'un cours en raison de ce 10 minutes de report? Aussi, parmi le personnel enseignant qui avait un cours à 8h30, nombre de professeurs n'ont pas pris de pause pour compenser ce retard. Et que dire de ceux qui se sont prévalus de leur 16^e semaine, verront-ils leurs nombreux 10 minutes supplémentaires rémunérés en temps supplémentaire ? Et ceux qui n'avaient pas de disponibilité à fournir à 8h30???

2. La coupure de salaire n'a pas été universelle

La direction du Service des ressources humaines a porté une «attention particulière [sic] au personnel enseignant en congé autorisé ou qui travaillait formellement...». Trois problèmes se posent ici. Premièrement, si la direction du Service des ressources humaines considère que nous étions en grève, elle est en contravention de la Loi sur les normes du travail en

ACCUEIL

QUAND LES PROFS

LE SYNDICAT

COMITÉS

DOSSIERS
 SYNDICAUX

PUBLICATIONS



SPECS-CSN

475, rue du Cégep
 Pavillon 2, local 54-180
 Sherbrooke (Québec)
 J1E 4K1

819 564-6350 #5330
 819 562-6030 - télécopieur

Section interne

rémunérant certains membres du personnel enseignant qui deviennent alors, souvent à leur corps défendant, des «scabs» au sens de la Loi. Deuxièmement, si la direction du Service des ressources humaines a choisi de cibler certaines personnes plutôt que d'autres, pourquoi a-t-elle coupé les personnes qui ne donnaient pas de cours ce matin-là? Troisièmement, et ce dans toute la splendeur de son habituelle compétence, le «choix» du personnel coupé ou non coupé a été fait n'importe comment. Par exemple, le délégué syndical qui est libéré à temps plein pour le syndicat n'a pas été coupé (Hé oui, il est donc un scab...). En même temps, le président de la CSN-Estrie lui aussi libéré à temps plein depuis déjà 6 ans a été coupé. Et ce ne sont que deux exemples... et la liste des exemples s'allonge de jour en jour.

3. C'est l'illégalité de notre geste qui est à la base de la coupure selon Yves Demers

S'il y a eu grève, elle était illégale. C'est vrai en vertu des normes du travail car le délai entre l'annonce et le moment de l'action était trop court. Est-ce à dire que s'il y avait eu grève légale, nous n'aurions pas été coupés? D'autre part, il ne faut pas oublier le contexte dans lequel nous avons voté en faveur de ce piquetage ferme: jusqu'au 31 mars dernier, nous étions sous le joug d'un décret qui nous interdisait toute perturbation de notre travail de quelque ordre que ce soit sous peine non seulement de coupure salariale, mais aussi d'amendes et d'emprisonnement. N'oublions pas non plus que le Bureau international du travail a lui-même condamné ce décret inique, injustifié et honteux. Alors notre petit 10 minutes de report dans la prestation de certains cours...

Bref, nous sommes pris avec une direction du Service des ressources humaines qui n'était nullement justifiée de procéder à cette coupure salariale et qui choisit encore une fois la voie de l'affrontement. Soyez assurés que nous répondrons PRÉSENTS!!! d'une voix forte afin de défendre les principes bafoués par cette direction.

D'ailleurs, sachez que plusieurs entrevues médiatiques ont été accordées la semaine dernière par la présidente sur ce sujet en plus d'une conférence de presse qui a eu lieu le vendredi 4 juin conjointement avec le président de la CSN-Estrie, Jean Lacharité. Cet événement a permis d'élargir la **couverture médiatique**.

Des questions sur ce dossier seront également posées en CRT (comité de relations du travail) ce jeudi et des griefs seront déposés sous peu, comme nous vous l'avions déjà annoncé.

Étant donné le manque de discernement de notre direction actuelle, nous vous avisons d'économiser vos sous cet été, car nous vous rappelons qu'un piquetage ferme de 10 minutes après le début des cours, se tiendra cette fois-ci dans les 59 cégeps de la province, le 31 août prochain.

Lettre-type

Entre-temps, si vous le désirez, vous pouvez utiliser la lettre-type suivante à envoyer à Monsieur Yves Demers, directeur du Service des ressources humaines.

Monsieur Yves Demers
Direction du Service des ressources humaines
Cégep de Sherbrooke

Objet : Coupure salariale du 3 juin 2010

Monsieur,

J'aimerais connaître les raisons pour lesquelles j'ai eu une coupure salariale sur ma paie du 3 juin dernier dans mon cas personnel étant donné que je sais que ce n'est pas tout le personnel enseignant qui a subi cette coupure et que les critères invoqués dans votre courriel du 28 mai dernier semblent vagues et arbitraires.

J'attends donc une réponse rapide et précise de votre part.

Votre nom
Votre département

c.c.

- Madame Marie-France Bélanger, directrice générale par intérim
- SPECS-CSN

RAPPEL – Moyens de pression

Brunch de la rentrée

Nous vous rappelons également que lors de l'assemblée générale tenue le 27 avril dernier, **plusieurs moyens de pression ont été retenus** et il fut voté à l'unanimité de ne pas

participer au brunch de la rentrée. Nous savons que la direction a déjà envoyé l'invitation de participer à cette activité. L'exécutif se rencontre le jeudi 10 mai pour discuter entre autres de la possibilité de tenir un évènement parallèle. Nous vous tiendrons au courant.

Négociation

Alors que certaines tables sectorielles sont parvenues à s'entendre avec leur employeur (enseignement primaire et secondaire notamment), il n'y a rien de nouveau à notre table. Des rencontres politiques se poursuivent. Le médiateur a été nommé, mais aucune réunion n'a eu lieu. Étant donné qu'il y a une autre rencontre politique aujourd'hui, advenant que cette rencontre soit concluante, il est possible qu'il y ait une rencontre du regroupement cégep la semaine prochaine. C'est à suivre...

Conflit Provigo

Nous invitons les membres à boycotter les produits «Choix du président» ainsi que la marque «*No name*», car l'entrepôt construit à Québec, il y a cinq ans, au coût de 80 millions de dollars fermera ses portes sous peu laissant plus de 400 travailleurs sur le pavé, et ce, en plus des fermetures d'une boulangerie québécoise et d'une boucherie. Ce sont donc plus de 800 emplois perdus au Québec et récupérés en Ontario. Solidarité!

L'exécutif du syndicat vous souhaite une bonne fin de session et de très belles vacances... grandement méritées!!!

[Haut de la page](#)